

Société de gestion : ALTO INVEST
6 avenue Charles de Gaulle - Hall B - 78150 Le Chesnay - France
Tél. : 01 39 54 35 67 - Fax : 01 39 54 53 76

Dépositaire : SOCIETE GENERALE
Tour Granite
75886 Paris Cedex 18

ETAPE NUMERO 1 : RECEPISSE

FORMULAIRE RELATIF AU DELAI DE REFLEXION PREVU PAR L'ARTICLE L.341-16 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Je soussigné(e) M. Mme Mlle M. et Mme M. ou Mme

NOM

Nom de jeune fille

Prénom(s)

Adresse

Code postal Ville

Né(e) le Lieu

Téléphone email

reconnais,

- avoir acquis le fonds **FIP FRANCE ALTO 5** en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier (*)
- avoir été démarché ce jour par

Civilité, Prénom, Nom

N° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France

Ci-après dénommé le « démarcheur » dont l'adresse professionnelle est :
(Nom société, adresse)

certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,

certifie que le "démarcheur", après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué,

- m'a remis la brochure de présentation et la notice d'information du **FIP FRANCE ALTO 5** et m'a informé des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent),
- a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information et dont je certifie avoir pris connaissance,
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du **FIP FRANCE ALTO 5**,
- m'a informé en cas de démarchage, de l'existence d'un délai de réflexion qui m'est offert conformément à l'article L.341-16 du code monétaire et financier. Ce délai, pour la souscription du **FIP FRANCE ALTO 5**, est de 3 jours ouvrés (3 jours ouvrés avant la date de la souscription figurant sur la page suivante et le versement des fonds y afférent).

En vertu de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le souscripteur :

- autorise ALTO INVEST à traiter et transmettre les données recueillies à des Prestataires de Service d'Investissement (PSI) pour l'exécution des ordres,
- conserve un droit d'accès et de rectification des données.

Fait à, Le

Signature du souscripteur :

(*) Disponible sur demande



ETAPE NUMERO 2 : BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information du **FIP FRANCE ALTO 5**.

Déclare souscrire à (nombre minimum de 20) parts A de 105 Euros chacune du **FIP FRANCE ALTO 5** (dont 5 Euros de droits d'entrée pour chaque part A),

pour un montant total de _____ **Euros,**
par chèque à l'ordre de « FIP FRANCE ALTO 5 ».

Ce versement sera converti en parts A du **FIP FRANCE ALTO 5** dès réception du versement par le dépositaire du FIP. Il me sera adressé une attestation nominative pour les parts souscrites et libérées.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux ⁽²⁾ spécifiques aux FIP, je déclare :

- *m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription,*
- *avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :*
 1. *être fiscalement domicilié en France,*
 2. *ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du FIP FRANCE ALTO 5 à aucun moment, ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FIP plus de 25 % des droits dans les bénéficiaires de sociétés dont les titres figurent à l'actif du FIP.*

Je souhaite que les parts A que je souscris soient (cocher la case correspondante) :

- Conservées en nominatif pur à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte ainsi qu'une convention s'y rapportant).
- Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établissement dont voici les coordonnées (joindre un RIB)

CODE BANCAIRE	CODE GUICHET	NUMÉRO DE COMPTE	CLÉ RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fait en quatre exemplaires dont un m'est remis à _____ le

Recopier la mention manuscrite suivante : "Bon pour souscription, je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information et notamment que la durée de détention des parts est de 7 ans et demi minimum" et joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport). En cas de démarchage, la signature du présent bulletin de souscription ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum après la signature du formulaire relatif au délai de réflexion.

Le souscripteur accepte : - de se priver de la part de son épargne investie sur un FIP pendant 7 ans et demi minimum qui ne pourra donc servir à autre financement
 - éventuellement une perte de son investissement à l'issue de cette période de 7 ans et demi

L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement.

Coordonnées du commercialisateur ou cachet Code ALTO INVEST N° <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention : "Bon pour souscription, je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information et notamment que la durée de détention des parts est de 7 ans et demi minimum."
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1^{er} et 2^e exemplaires : ALTO INVEST 3^e exemplaire : COMMERCIALISATEUR 4^e exemplaire : CLIENT

Le distributeur est amené à recevoir des rémunérations et ou commissions des fournisseurs de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers

AVERTISSEMENTS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

Lorsque vous investissez dans un FIP (fonds d'investissement de proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10% dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40% restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10% et 60% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales souvent de petites tailles dont le délai de maturation est en général plus important.
- Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion, dont la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
- La performance du fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets sont issus de sociétés de petites tailles et sont risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gain associées aux investissements sur ce type de sociétés et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.
- Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative précédant votre demande de rachat. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Le règlement du FIP FRANCE ALTO 5 est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

(2) : Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

La situation des FIP précédents gérés par Alto Invest relative au quota d'investissements éligibles est la suivante :

DÉNOMINATION	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30 juin 2009	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
FIP FRANCE ALTO	2004	60,04%	31 décembre 2007
FIP FRANCE ALTO 2	2006	62,52%	31 décembre 2008
FIP FRANCE ALTO 3	2007	20,21%	31 décembre 2009
FIP FRANCE ALTO 4	2008	5,00%	31 décembre 2010
FIP FRANCE FORTUNE ALTO	2009	3,88%	31 décembre 2011